

Monsieur le Président de la République Française

Nous membres d'associations humanitaires, œuvrant pour la Paix en France et dans le monde, apprenons que, dans la Zone C de Cisjordanie occupée en Palestine, la famille NASSAR voit des avant-postes implantés sur ses propres terres par des colons soutenus par l'armée Israélienne.

La famille Nassar est propriétaire de ses terrains depuis plus de 100 ans - démontré par des documents importants de la famille -, mais est empêchée de réenregistrer ses titres de propriétés parce que les autorités israéliennes ne respectent pas les arrêtés de la Cour Suprême de leur propre Etat. En effet, le Comité de réenregistrement du Tribunal militaire a encore une fois reporté l'audience du 2 juillet dernier

Une nouvelle audience est prévue le 11 septembre prochain (la 13^{ème} depuis 2021)

Monsieur le Président, nous vous demandons de faire pression sur l'autorité militaire israélienne pour :

- Qu'elle organise l'audience du 11 septembre 2024 et prenne une décision qui confirme la propriété des Nassar sur leurs terres telles que délimitées dans les dossiers de réenregistrements 3714/2 et 3715/2.
- Laisser l'accès libre à la ferme par la route 60
- Que, impérativement, les Nassar soient protégés et puissent cultiver leurs terres

Veillez croire, Monsieur le Président à notre considération respectueuse

PS :copie adressée aux autorités Israéliennes